



Centre de recherche
interdisciplinaire
en réadaptation
du Montréal métropolitain

Comité de gouvernance du CRIR (CGC)

Gestionnaires :

CISSS de Laval

- Hôpital juif de réadaptation (HJR)

CISSS de la Montérégie-Centre

- Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB)

CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal

- Centre de réadaptation Lethbridge-Layton-Mackay (CRLLM)
 - ▶ Site Constance-Lethbridge
 - ▶ Site Layton-Mackay

CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

- Institut universitaire sur la réadaptation en déficience physique de Montréal (IURDPM)
 - ▶ Pavillon Gingras
 - ▶ Pavillon Laurier
 - ▶ Pavillon Lindsay

Membres partenaires :

CISSS de Lanaudière

- Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

CISSS des Laurentides

- Centre de réadaptation en déficience physique (CRDP)

Affiliations Universitaires :

- Université de Montréal
- Université du Québec à Montréal
- Université McGill

Siège administratif

Pavillon Lindsay
6363, chemin Hudson, bureau 061
Montréal (Québec) H3S 1M9
Canada

T 514 340-2085 poste 144778

administration.crir@ssss.gouv.qc.ca

LANCEMENT 2026

Les Prix de reconnaissance Bonnie Swaine | Partenariat et mobilisation des connaissances

Pour membres cliniciens/intervenants

Les **Prix de reconnaissance Bonnie Swaine** sont une distinction créée par le Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) en l'honneur de [Bonnie Swaine](#), codirectrice scientifique du CRIR de 2010 à 2020. Elle a permis à de nombreux membres cliniciens/intervenants du CRIR de se réaliser dans la recherche clinique, que ce soit par l'encadrement de projets émergeant de questions du terrain, ou encore par la recherche-action imbriquée dans les pratiques innovantes.

Pendant ses années à la direction du CRIR, elle a proposé des solutions concrètes et a collaboré assidûment avec les équipes et les membres cliniciens/intervenants pour que la culture de recherche prenne tout son sens dans nos établissements partenaires.

Les **Prix de reconnaissance Bonnie Swaine | Partenariat et mobilisation des connaissances** sont attribués à des membres cliniciens/intervenants du CRIR qui se sont illustrés de façon particulière par leur contribution aux partenariats et à la mobilisation des connaissances dans le cadre de la mission du CRIR au cours des cinq dernières années.

Objectifs

- Reconnaître la contribution des membres cliniciens/intervenants au développement des partenariats et à l'actualisation de la mission de recherche du CRIR;
- Assurer le rayonnement de la recherche en partenariat et l'implication des membres cliniciens/intervenants dans la mobilisation des connaissances*.

* *La mobilisation des connaissances englobe un continuum de diffusion-dissémination-implantation (Nilsen, 2015). La mobilisation des connaissances consiste à capter et échanger la bonne information avec les bonnes personnes, dans le bon format et au bon moment, dans le but de soutenir la prise de décision des usagers, de leurs proches, des intervenants et des parties prenantes.*

Les Prix de reconnaissance Bonnie Swaine

- Pour en savoir plus sur ce prix et les lauréats précédents, [cliquez sur ce lien](#).

Philippe Archambault, erg., Ph.D.
Codirecteur scientifique, CRIR

Claudine Auger, erg., Ph.D.
Codirectrice scientifique, CRIR

Centre de recherche soutenu par les :



Les Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2026 | Partenariat et mobilisation des connaissances

Pour membres cliniciens/intervenants

Aux membres cliniciens/intervenants du CRIR

Lancement du concours 2026 – 5^e édition

Les **Prix de reconnaissance Bonnie Swaine** vise la reconnaissance d'un maximum de quatre (4) membres cliniciens/intervenants, soit un (1) par établissement du CRIR (CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île de Montréal, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal, CISSS de Laval, CISSS de la Montérégie-Centre).

La direction scientifique du CRIR recevra les candidatures des personnes à considérer comme lauréates des établissements du CRIR participants au plus tard le 21 septembre 2026 et annoncera officiellement les noms des membres cliniciens/intervenants lauréats, lors de l'Assemblée générale annuelle (AGA) du CRIR qui aura lieu en présence à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay, le jeudi 26 novembre 2026.

Les contributions de ces personnes récipiendaires seront soulignées tout au long de l'année, à la fois par le siège administratif du CRIR et par leur établissement respectif suivant une manière définie localement.

Déroulement au sein des établissements du CRIR

Chaque établissement du CRIR qui décide de participer au concours met en place un comité local chargé d'évaluer les candidatures de ses cliniciens et intervenants, selon quatre critères établis (voir ci-dessous). **À noter que chaque établissement est libre de déterminer le mode de sélection des candidatures le plus approprié (concours interne, sélection par le comité local, etc.). Nous vous invitons donc à rester à l'affût des communications internes de votre établissement pour ne rien manquer sur ce concours.**

Le comité local sera animé par le ou les responsables de site (établissement du CRIR) et la personne qui agit à titre de coordonnateur de recherche clinique (CRC). La direction scientifique du CRIR recommande que chaque comité local se dote d'un comité d'évaluation diversifié de 3 à 5 personnes composé de membres chercheurs, gestionnaires et de personnel clinique.

Après avoir délibéré, la personne responsable du comité local soumettra le nom de la personne à considérer comme lauréate de son établissement au siège administratif du CRIR, dans le cadre du concours : Les Prix de reconnaissance Bonnie Swaine 2026. À noter que le nom de cette personne demeurera sous embargo jusqu'à l'AGA du CRIR.

Critères d'admissibilité

1. Pour être admissible au concours, un candidat doit être **un membre clinicien/intervenant du CRIR EN RÉGLE au moment du dépôt de la candidature**. Communiquez avec **Sabine Leunens** agente administrative du CRIR, à sleunens.crir@ssss.gouv.qc.ca pour vous en assurer.
2. Les membres cliniciens/intervenants du CRIR ne sont pas autorisés à se nommer eux-mêmes.

Prix remis aux personnes lauréates par le siège administratif du CRIR

- Un prix de 100\$
- Un certificat officiel

Critères d'évaluation

Chaque comité local évaluera les candidatures parmi leurs membres cliniciens/intervenants selon **quatre critères** qui réfèrent à l'ensemble des contributions fournies par la personne à l'intérieur des **cinq années précédant le concours**.

Cette personne, par ses efforts en lien avec des projets associés au CRIR et la mobilisation des connaissances, a produit ou a fait preuve de :

1. **Impact sur le milieu de pratique** : sa contribution a eu un **impact positif remarquable sur la prestation de soins ou de services** de son milieu de pratique, ou donne une valeur ajoutée aux services reçus par les usagers. Le nombre d'intervenants ou d'usagers concernés et les caractéristiques de l'impact devraient être pris en compte (durée, portée, effets mesurables si pertinents, etc.), ou encore la qualité innovante de sa contribution même si la portée est moins grande, etc.
2. **Impact sur le rayonnement** : sa contribution a notamment permis à ses collaborateurs et à elle-même d'être **reconnus au-delà des murs de son établissement** d'attache grâce à ses activités cliniques, scientifiques, à ses présentations ou à ses collaborations avec des partenaires d'autres établissements. La portée du rayonnement devrait être prise en compte (au sein des établissements du CRIR, au-delà du CRIR, hors des frontières de la province ou du pays).
3. **Impact sur la formation de la relève** : sa contribution a eu un **impact remarquable sur la formation** des étudiants ou des stagiaires de son milieu de pratique, la formation de nouveaux employés ou la formation des étudiants dans les maisons d'enseignement (p. ex. lorsque la personne enseigne à l'université). Le nombre d'étudiants/employés supervisés, la qualité de la formation offerte et les impacts sur l'expérience des apprentis devraient être pris en compte.
4. **Capacité démontrée à travailler en intersectorialité** : **sa contribution** aux travaux en cause est remarquable et **reconnue par plusieurs acteurs de différents milieux** (clinique, académique, communautaire, usager, etc.). Le nombre de collaborateurs qui reconnaissent

la contribution de la personne et l'appréciation générale de la personne exprimée par des collaborateurs de différents milieux devraient être pris en compte.

Le siège administratif du CRIR fournira une grille d'évaluation à chaque comité local.

Informations à retenir - Concours interne au sein des établissements du CRIR et annonce des personnes lauréates

Chaque établissement du CRIR est libre de déterminer le mode de sélection des candidatures (concours interne, sélection par le comité local, etc.). À savoir : Il n'est pas obligatoire pour un établissement du CRIR de proposer une candidature à chaque concours.

Les membres du comité local évalueront les candidatures et soumettront le dossier de la personne à considérer comme lauréate auprès du siège administratif du CRIR au plus tard le 21 septembre 2026. La direction scientifique du CRIR s'assura de la validité des candidatures.

- **Lancement du concours 2026 par le siège administratif du CRIR : semaine du 15 juin.**
- **Annonce du concours interne au sein des établissements du CRIR : à déterminer par chaque comité local. Restez à l'affût!**
- **Annonce officielle des membres cliniciens/intervenants lauréats :** Lors de l'**Assemblée générale annuelle (AGA) du CRIR** qui aura lieu en présence à l'Institut de réadaptation Gingras-Lindsay, le **jeudi 26 novembre 2026 de 9 h à 13 h.**
- La personne lauréate sera invitée à participer à l'événement pour recevoir son prix de reconnaissance devant la communauté du CRIR présente.

Communications :

Afin de recevoir leur prix, et pour fin de diffusion promotionnelle dans les outils de communication du CRIR, les renseignements suivants seront demandés ultérieurement aux personnes lauréates : *Profession, titre exact, coordonnées, établissement du CRIR, nombre d'années au CRIR, collabore avec quelles équipes et quels membres chercheurs au CRIR et une photographie (format JPEG).*

Bonne chance à toutes et tous!

Philippe Archambault, erg., Ph.D.
Codirecteur scientifique, CRIR

Claudine Auger, erg., Ph.D.
Codirectrice scientifique, CRIR